



Francophonie



- Enjeux pour le Québec
- Contributions du Québec



Dépôt légal – 2006
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-47837-1
978-2-550-47837-9 (imprimé)
ISBN : 2-550-47838-X
978-2-550-47838-6 (en ligne)
Bibliothèque nationale du Canada

Francophonie

- Enjeux pour le Québec
- Contributions du Québec

L'Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution multilatérale regroupant 49 États membres et gouvernements participants, 4 États associés et 10 États observateurs. Les 175 millions d'habitants qui ont le français en partage, sont répartis sur les cinq continents.

Les priorités d'action de l'OIF dans l'espace francophone sont la prévention des conflits, la consolidation de l'État de droit et de la démocratie, la promotion et le respect des droits de la personne. Elle poursuit également la volonté d'y promouvoir la langue française et la diversité culturelle et se place au service de l'éducation et de la formation ainsi qu'à celui de l'économie et du développement.

L'OIF est dirigée par un secrétaire général assisté d'un administrateur. Son siège se trouve à Paris et s'appuie sur quatre opérateurs : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5, l'Université Senghor et l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Elle compte également sur le soutien d'une assemblée consultative, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Elle collabore étroitement avec plusieurs autres organisations internationales dont l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Commonwealth, la Ligue arabe et l'Union africaine.

Enjeux pour le Québec

En appuyant les efforts de l'OIF et de ses composantes, le Québec privilégie les enjeux cruciaux pour le développement des pays membres : la vocation universelle du français, le droit des cultures à l'existence, l'affirmation des principes de la démocratie et des droits de la personne ainsi que la maîtrise de la modernité. Dans plusieurs de ces domaines, le Québec détient une expertise de haut niveau qu'il met au service de toute la communauté francophone.

Le français

La langue française possède le rare privilège d'être une langue à vocation universelle. L'OIF doit veiller à la promotion et au rayonnement de cette langue à travers le monde. La langue française compte parmi les préoccupations fondamentales du Québec. Sa contribution vise donc à élargir le bassin de locuteurs français. Dans cette optique, le gouvernement québécois a notamment comme objectif d'améliorer le réseau TV5 (<http://www.tv5.org/>), en plus d'augmenter les contenus en français sur la Toile.

Le droit des cultures

L'engagement québécois à l'égard du principe de la diversité culturelle se reflète dans son action au sein de la Francophonie. Il attache notamment une grande importance au soutien des programmes d'épanouissement des langues dites partenaires au sein de la Francophonie ainsi qu'à la volonté d'ouverture de l'OIF vers les autres grandes aires linguistiques.

L'action vigoureuse du Québec et de l'OIF a grandement contribué à l'adoption, lors de la 33^e Conférence générale de l'UNESCO, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le gouvernement poursuit son action en suscitant sa ratification par le plus grand nombre de pays.

La démocratie

Le Québec accorde une valeur essentielle à l'affirmation des principes démocratiques et à leur reconnaissance au sein de l'espace francophone. Les principes liés à l'affirmation des valeurs démocratiques, à la consolidation de l'État de droit, à la tenue d'élections libres et transparentes, ainsi qu'à la promotion des droits de la personne, sont affirmés dans la Déclaration de Bamako adoptée en 2000.

Cette déclaration normative doit beaucoup à la participation active du Québec aux différentes instances de la Francophonie. Le gouvernement du Québec avait délégué plus d'une vingtaine d'experts et de personnalités durant toutes les phases préparatoires du Premier Symposium « Francophonie et démocratie », qui devait mener à l'adoption de la Déclaration de Bamako.

Les principes et obligations contenus dans la Déclaration de Bamako ont été constamment réaffirmés depuis, notamment lors du Deuxième Symposium « Francophonie et démocratie », communément appelé Bamako+5, qui a eu lieu du 6 au 8 novembre 2005.

La Conférence ministérielle de la Francophonie sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, tenue à Saint-Boniface, au Manitoba, les 13 et 14 mai 2006, est venue renforcer le potentiel de la Francophonie à prévenir et à résoudre les conflits. La Déclaration de Saint-Boniface, qui devrait être entérinée par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Bucarest en septembre 2006, vise à valoriser les actions de la Francophonie en matière de prévention des conflits et à renforcer sa contribution au débat de la communauté internationale sur la sécurité humaine.

La modernité

Au sein de la Francophonie, le Québec est un pionnier et un chef de file du développement des nouvelles technologies de l'information et de la présence du français au sein des inforoutes. Entre autres, il a reçu à Montréal, en 1997, la Conférence des ministres responsables des inforoutes et a contribué à créer et à développer le Fonds francophone des inforoutes (FFI). En outre, la ville de Québec héberge le siège de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), créé en 1988.

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement québécois encourage les activités de l'Agence universitaire de la Francophonie en finançant certains de ses programmes et le fonctionnement du siège à Montréal. L'AUF encourage, entre autres, la mobilité des étudiants et des chercheurs au sein de l'espace francophone.



Contributions du Québec à la Francophonie

Conscient du caractère vital des enjeux liés à l'avenir de la Francophonie, le Québec a été amené à jouer un rôle actif dans la création et le développement des institutions francophones.

Si le gouvernement du Québec tient à participer à toutes les institutions de la Francophonie, c'est précisément parce qu'il estime leurs actions et leurs rôles essentiels à son propre avenir. Il y trouve également un haut lieu de partage entre États et gouvernements de l'espace francophone.

La coopération intergouvernementale francophone est née avec la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) en 1970, devenue Agence intergouvernementale de la Francophonie en 1995, puis intégrée à l'OIF en 2005. Les Sommets de Hanoi (1997) et de Beyrouth (1999) sont venus conférer un caractère politique à cette organisation internationale, en même temps qu'une nouvelle aspiration à un humanisme universel, pluriel et engagé. En 2000, la Déclaration de Bamako l'a dotée d'un cadre de référence normatif en matière de démocratie et de droits de la personne. Enfin, la réforme adoptée à Antananarivo en 2005 a pour sa part consacré le rôle de clé de voûte du système institutionnel francophone du Secrétaire général de l'OIF.

Le Québec est membre en tant que gouvernement participant de cette organisation depuis son origine. Deux Québécois ont dirigé les destinées de l'ACCT; il s'agit de M. Jean-Marc Léger qui fut d'ailleurs son premier secrétaire général (1970-1973) et de M. Jean-Louis Roy (1989-1997). C'est actuellement un Québécois, M. Clément Duhaime, qui est administrateur de l'OIF.

Le statut du Québec lui permet de participer à toutes les activités et à tous les programmes de la Francophonie, qu'il s'agisse des Sommets, des conférences ministérielles ou des autres instances. Il y défend trois principes de base :

- **La multilatéralité.** Le Québec conçoit la Francophonie comme un forum où les projets sont élaborés, réalisés et évalués par l'ensemble des partenaires qui mettent leurs ressources au service de toute la communauté francophone.
- **Le partenariat.** La relation permet à chacun de faire connaître ses besoins et de participer, par consensus, au choix des solutions. Ce type de partenariat reconnaît la spécificité de chacun, sa culture, sa situation économique et son apport à l'ensemble. Il reconnaît également que chaque membre doit trouver son intérêt dans l'œuvre entreprise collectivement.
- **Le travail en réseau.** Il s'agit d'un mode d'organisation de la coopération permettant à chaque membre d'apporter sa contribution. Il importe que tous les partenaires d'un projet de coopération, autant le promoteur que le destinataire, soient associés à toutes les étapes de réalisation de celui-ci.

Depuis les années 1960 jusqu'à ce jour, le Québec a été l'hôte d'un grand nombre de rencontres importantes. Parmi celles-ci : la Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, en 1971, le deuxième Sommet de la Francophonie à Québec, en 1987, la Conférence de Montréal sur la société de l'information, en 1997, plusieurs rencontres d'experts ainsi qu'un grand nombre de réunions ministérielles sectorielles.

Enfin, la ville de Québec sera l'hôte, en 2008, du XII^e Sommet de la Francophonie.

Pour en savoir plus :

La Francophonie : historique, membres, structure, Sommets
<http://www.francophonie.org/oif/index.cfm>

Jeux de la Francophonie
<http://jeux.francophonie.org/>

Portail jeunesse – Vitrine francophone des actions pour les jeunes
<http://www.jeunesse.francophonie.org/>

Le 20 mars, Journée internationale de la Francophonie
<http://20mars.francophonie.org/>

La nouvelle Politique internationale du Québec

« Dans ce début de village global, l'émergence de problématiques inédites appelle des solutions globales et multilatérales ».

Jean Charest, premier ministre du Québec, mai 2006

En mai 2006, le gouvernement du Québec a dévoilé sa nouvelle Politique internationale. Tout en cherchant à fortifier les acquis du Québec, cette politique vise aussi à rationaliser l'action du gouvernement, à concentrer ses efforts et à les ajuster aux nouvelles réalités mondiales. L'OIF étant la seule organisation multilatérale dont le Québec est membre de plein droit, il est naturel que celle-ci occupe une place de choix dans la Politique internationale du gouvernement.

L'action du Québec en Francophonie s'orientera principalement vers l'atteinte de trois des cinq objectifs énoncés par la politique, à savoir le renforcement de la capacité d'action et d'influence de l'État, la promotion de l'identité et de la culture du Québec et la solidarité internationale.

Renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois

Le Québec a démontré avec le dossier de la diversité culturelle qu'il pouvait exercer une influence réelle sur la scène internationale.

L'OIF, avec 49 États membres et gouvernements participants, 4 États associés et 10 États observateurs, est un formidable forum, au sein duquel le Québec noue des contacts, construit des relations, fait connaître ses positions. La participation aux travaux de cette Organisation lui permet de défendre et de faire la promotion des causes qu'il juge prioritaires.

La Francophonie compte près du tiers des États membres de l'ONU.

Un exemple concret du rôle que peut jouer l'OIF s'illustre dans le dossier de la Convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 20 octobre 2005. Le Québec avait fait de l'adoption de cette convention une priorité. Il a contribué, au sein de l'OIF, à construire une coalition de pays favorables. L'Organisation elle-même a mené une action vigoureuse. En conséquence, l'écrasante majorité des pays membres de la Francophonie ont voté pour l'adoption de la Convention et le processus de ratification se poursuit présentement avec succès.

Promouvoir l'identité et la culture du Québec

Seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord, le Québec vise à affirmer son identité tout en favorisant l'accès aux autres langues et aux autres cultures.

Lorsqu'il agit sur la scène internationale pour promouvoir ses intérêts, le gouvernement du Québec ne fait pas abstraction des choix et des valeurs qui forgent l'identité québécoise.

L'un des objectifs constants des gouvernements québécois est d'assurer la protection et le rayonnement de la langue française. Le Québec a été un pionnier en matière de politique linguistique et son expertise en la matière est aujourd'hui hautement reconnue. Le gouvernement croit qu'en apportant cette expertise en Francophonie, il peut jouer un rôle significatif dans le développement des outils de savoir en français. En collaborant avec ses partenaires de l'OIF, le Québec cherche aussi à assurer une présence accrue des contenus et des œuvres francophones en format numérique.



Québec, 1987

Photo de famille des chefs d'État et de gouvernement présents au II^e Sommet de la Francophonie.

Par ailleurs, le Québec, en collaboration avec l'OIF et l'Agence universitaire de la Francophonie, compte renforcer sa contribution au développement de l'enseignement du français dans le monde.

Enfin, le Québec, fort de son expérience dans l'utilisation des technologies de l'information dans l'éducation, compte collaborer avec TV5 pour en faire profiter l'espace francophone.

Contribuer à l'effort international de solidarité

Agir sur la scène internationale comporte des devoirs et des obligations à l'endroit des partenaires avec lesquels on partage cet espace mondial.

L'action internationale du Québec en matière d'aide au développement s'est d'abord manifestée dans l'aire francophone, directement ou par l'intermédiaire des structures de la Francophonie institutionnelle, plus particulièrement dans le secteur de l'information et de la formation.

Le gouvernement du Québec appuie aussi les villes québécoises qui interviennent dans les pays en voie de développement, par le biais de l'Association des maires francophones, un des opérateurs de la Francophonie.

Le Québec souhaite prioriser le soutien au développement des systèmes éducatifs africains. Il adhère à un constat unanime en Francophonie, selon lequel une réforme de la gestion des systèmes éducatifs primaires et secondaires s'impose, de façon à allier pilotage efficace de ces systèmes et efficience dans l'utilisation des ressources. Le Québec, par conséquent, mettra son expertise à la disposition des pays francophones qui le souhaitent, pour les aider à conduire ces réformes.

Grands jalons de la participation québécoise

- 1952 Mise sur pied, avec la participation active d'un Québécois, M. Jean-Marc Léger, de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UJPLF) devenue l'Union de la presse francophone (UPF) en 2001.
- 1961 Création à Montréal, où elle a son siège, de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), devenue l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Toutes les universités du Québec en sont membres.
- 1968 Le Québec devient membre de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), créée en 1968.
- 1969 Le Québec participe à la création de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports ayant le français en partage (CONFESJES).
- 1970 Le Québec participe à la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), devenue aujourd'hui l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
- 1974 Québec accueille la Superfrancofête, festival international de la jeunesse francophone.
- 1975 L'Assemblée nationale du Québec devient membre de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), fondée en 1967, et devenue aujourd'hui l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).
- 1979 Création, à Québec, à l'initiative des maires de Paris et de Québec, de l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF), devenue l'Association internationale des maires francophones. Les villes de Québec, de Montréal et de Gatineau en sont membres.
- 1987 Québec est l'hôte du II^e Sommet de la Francophonie. Tenue, à Québec, du 1^{er} Forum francophone des affaires (FFA).
- 1988 Naissance de TV5 Québec-Canada. Québec accueille le siège social de l'IEPF, devenu aujourd'hui l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie.
- 1990 M. Jean-Louis Roy est nommé secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).
- 1992 Montréal est l'hôte de la Conférence des ministres de l'Éducation de l'ensemble des pays ayant le français en partage (CONFEMEN).
- 1993 Le Directeur général des élections (DGE) participe pour la première fois à une mission d'observation électorale à Madagascar. Depuis cette date, le DGE a mené plus d'une trentaine de missions visant au renforcement de la démocratie, en collaboration avec l'OIF.
- 1996 Québec accueille le Bureau des ministres de la CONFESJES.
- 1997 Montréal accueille la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes.
- 1998 Québec accueille la XIII^e Conférence ministérielle de TV5.
- 2000 Montréal est l'hôte de la Conférence des ministres francophones de l'enseignement supérieur et de la recherche (CONFEMER).

- 2000 Les 7 et 8 octobre 2000, Québec est l'hôte de la IV^e Conférence francophone des organisations non gouvernementales.
- 2001 Hull est l'une des hôtes des IV^e Jeux de la Francophonie.
- 2001 Tenue, à Québec, du premier Parlement jeunesse de la Francophonie.
- 2003 Québec accueille le 51^e Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN).
- 2004 Québec est l'hôte de la 18^e Conférence des ministres responsables de TV5.
- 2005 M. Clément Duhaime est nommé administrateur de l'OIF.
- 2008 La ville de Québec sera la ville hôtesse du XII^e Sommet de la Francophonie.



© LACITO / OIF

La Francophonie est riche de sa diversité.

Quelques exemples de l'action du Québec au sein de la Francophonie

Jeunesse

Créé en 2003 à l'initiative de journalistes de la presse universitaire québécoise, le Carrefour international de la presse universitaire francophone (CIPUF) regroupe aujourd'hui une centaine de radios, journaux et cyberjournaux étudiants de 25 États ou territoires de la Francophonie. Plus de 1800 jeunes journalistes collaborent avec le Carrefour.

Développement urbain

Dans le cadre des programmes de coopération de l'AIMF, la ville de Québec a participé à l'aménagement d'un espace culturel à Zahlé, au Liban. Des experts municipaux québécois participent également à de nombreux projets de l'AIMF dans les pays francophones du Sud.

Télévision

De nombreuses émissions de télévision produites au Québec, dont « Un gars, une fille » et « Félix Leclerc », ainsi que notre bulletin de nouvelles quotidien, sont diffusées partout sur la planète grâce au réseau de TV5 Monde.

Aînés

Dans le cadre du programme « Aînés francophones sans frontières » de l'Association internationale francophone des aînés (AIFA), plusieurs communautés francophones du Sud, notamment le Sénégal et le Burkina Faso, bénéficient du soutien apporté par des aînés québécois, en collaboration avec d'autres organisations de la société civile.

Coopération avec Haïti en matière de gouvernance

Le gouvernement du Québec soutient le démarrage de l'Institut francophone de gestion pour la Caraïbe, situé à Port-au-Prince. Ce projet, mené par l'AUF, bénéficie aussi de la contribution de l'Université de Sherbrooke.

Formation à la fonction publique

L'École nationale d'administration publique du Québec (ENAP) fournit une assistance technique à l'Institut national d'administration (INA) de Roumanie pour la mise en oeuvre de formations de longue durée en français pour les cadres dirigeants de l'administration roumaine.

Soutien à la bonne gouvernance

En avril et juin 2004, l'ensemble des ministres du gouvernement de Madagascar a suivi, à l'ENAP, une formation en gestion ministérielle et gouvernementale.

Appui à la démocratie

À la demande de l'OIF, le Directeur général des élections du Québec a effectué plus de 40 missions d'observation électorale, d'assistance électorale et d'analyse et d'information dans une quinzaine de pays francophones. Le DGE a par ailleurs publié un guide pour les missions d'observation électorale.

Promotion de la langue française en Asie du Sud-Est

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) collaborent avec l'AUF pour la promotion de l'enseignement du français au Vietnam.

Centres de lecture et d'animation culturelle

Depuis 1998 et faisant suite à une proposition du Québec, la Francophonie a mis en place dans 18 pays d'Afrique, des Caraïbes, de l'Océan Indien et du Moyen-Orient, 213 centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC).

Formation professionnelle et technique

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec a conçu un coffret sur l'ingénierie de la formation professionnelle et technique devant servir de guide pour les pays souhaitant adopter une politique dans ce domaine. Ce coffret constitue désormais le cadre de référence pour les interventions de l'OIF en formation professionnelle et technique et a été adopté par l'UNESCO.



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOFONIE

Le logo

de l'Organisation internationale de la Francophonie

Ce logo était à l'origine l'emblème du Sommet de Québec (1987).

Voici ce qu'en disaient ses concepteurs :

Véritable mouvement moderne et enlevant,
ce symbole comprend une synergie de lignes et de couleurs.

L'évocation du regroupement et du caractère universel
par la forme sphérique de l'ensemble
est dynamisée par la progression graphique des masses.

La structure visuelle des cinq bandes
s'appuyant les unes sur les autres dans une démarche cohérente
véhicule de façon spectaculaire la notion d'entraide
et de collaboration harmonieuse.

Les cinq couleurs franches,
rappelant les diverses couleurs des drapeaux
des États et gouvernements participant au Sommet,
apportent une dimension internationale au symbole et représentent bien
les cinq continents auxquels appartiennent
les partenaires de la Francophonie.

La Francophonie au Canada

Le Québec maintient depuis toujours des liens avec les communautés francophones et acadiennes des autres provinces et territoires. À compter des années soixante, le gouvernement québécois devenait un interlocuteur de plus en plus important auprès des organismes représentant ces communautés et de leur gouvernement provincial. En 1985, il rendait publiques ses orientations en matière de francophonie canadienne en précisant les bases de l'action du Québec à ce chapitre. Ce faisant, le gouvernement du Québec venait répondre aux besoins des associations provinciales et pancanadiennes, préoccupées de la survivance française en Amérique, et favorisait l'affermissement des liens entre les francophones de l'extérieur du Québec et la société québécoise.

C'est en 1995 que le Québec s'est doté d'une Politique à l'égard des communautés francophones et acadienne du Canada, assortie d'un Programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés, et s'appuyant sur les dispositions des accords de coopération intervenus avec plusieurs provinces canadiennes. Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), de concert avec les bureaux du Québec au Canada, est responsable de l'application de cette politique et utilise ce programme afin d'assurer le rapprochement, de tisser ou de resserrer des liens entre les Québécois et les communautés.



© Cyriil Baillieu/OIF

Paris, 2005

Le premier ministre Jean Charest avec le secrétaire général de l'OIF, Abdou Diouf.

Province	Population totale	Anglais	Français	Autre langue
Ontario	11 285 550	8 079 500 (71,6 %)	493 630 (4,4 %)	2 672 080 (23,7 %)
Québec	7 125 580	572 085 (8,0 %)	5 788 655 (81,2 %)	709 425 (10,0 %)
Colombie-Britannique	3 868 875	2 865 300 (74,1 %)	56 100 (1,5 %)	939 945 (24,3 %)
Alberta	2 941 150	2 405 935 (81,8 %)	59 735 (2,0 %)	469 225 (16,0 %)
Manitoba	1 103 700	863 980 (75,8 %)	44 775 (4,1 %)	219 160 (19,9 %)
Saskatchewan	963 150	825 865 (85,7 %)	18 035 (1,9 %)	117 765 (12,2 %)
Nouvelle-Écosse	897 570	834 315 (93,0 %)	34 155 (3,8 %)	26 510 (3,0 %)
Nouveau-Brunswick	719 710	465 720 (64,7 %)	236 775 (32,9 %)	11 935 (1,7 %)
Terre-Neuve	508 075	500 065 (98,4 %)	2 180 (0,4 %)	5 495 (1,1 %)
Île-du-Prince-Édouard	133 385	125 215 (93,9 %)	5 670 (4,3 %)	2 065 (1,5 %)
Territoires du Nord-Ouest	37 105	28 985 (78,1 %)	965 (2,6 %)	7 065 (19,0 %)
Yukon	28 525	24 840 (87,1 %)	890 (3,1 %)	2 700 (9,5 %)
Nunavut	26 665	7 370 (27,6 %)	400 (1,5 %)	18 875 (70,8 %)
Canada	29 639 035	17 572 170 (59,3 %)	6 741 955 (22,7 %)	5 202 240 (17,6 %)

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2001.

Selon le recensement de 2001, on compte 978 555 personnes de langue maternelle française à l'extérieur du Québec. Ces francophones sont inégalement dispersés sur le territoire canadien : environ 50 % vivent en Ontario, 25 % au Nouveau-Brunswick et 25 % se répartissent entre les autres provinces et territoires.

Les communautés francophones et acadienne du Canada disposent aujourd'hui d'un réseau associatif fort actif, lequel compte plusieurs centaines de membres. En 1975, un organisme de représentation, de défense et de promotion des intérêts des communautés francophones et acadienne du Canada voyait le jour, la Fédération des francophones hors Québec. En 1991, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada la remplaçait en regroupant douze associations porte-parole provinciales et territoriales ainsi que sept associations pancanadiennes à vocation sectorielle. La FCFA est donc aujourd'hui le regroupement d'associations francophones le plus significatif au Canada et, à ce titre, constitue un interlocuteur privilégié pour le gouvernement du Québec.

À l'instar du ministère des Relations internationales qui représente le gouvernement à l'extérieur du Québec, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, en collaboration avec les bureaux du Québec, traite toutes les questions liées aux relations intergouvernementales canadiennes. Le gouvernement du Québec entretient des échanges avec plusieurs gouvernements des provinces au Canada. Divers modes de coopération balisent ces relations et déterminent les secteurs d'activités dans lesquels les partenaires gouvernementaux souhaitent intervenir au bénéfice des francophones et des Québécois.

À la suite d'une vaste consultation menée auprès des communautés, de représentants de la société civile québécoise ainsi que de la majorité de ses ministères, le gouvernement du Québec est sur le point d'adopter une nouvelle politique en matière de Francophonie canadienne. Cette politique tiendra compte de l'évolution des contextes de part et d'autre ainsi que de la volonté du Québec d'assumer pleinement les responsabilités qu'il se reconnaît en tant que seule société entièrement francophone au Canada.

La Francophonie aux États-Unis

Selon les diverses analyses des données du recensement de la population des États-Unis de 2000, il est estimé qu'il y aurait jusqu'à 18 millions d'Américains dont les origines remontent aux Français, aux Canadiens français, aux Acadiens, aux Créoles ou à d'autres groupes francophones, ce qui représente environ 7 % de la population totale de ce pays. Les données plus précises concernant ces descendants de francophones qui s'identifient encore comme tels (et non pas comme « Américains ») font cependant passer le nombre total à 10 millions, soit 3,8 % de la population.

Les communautés de la diaspora canadienne-française et acadienne – soit environ le tiers de ceux qui s'identifient toujours comme descendants de francophones aux États-Unis – habitent principalement deux régions : l'une limitrophe au Québec, la Nouvelle-Angleterre, et l'autre plus lointaine, la Louisiane. Ces communautés de la diaspora canadienne-française et acadienne ont conservé – pour plusieurs d'entre elles – une forme d'attachement à l'égard de la patrie d'origine.

Aux côtés de ces communautés vivent également d'autres individus ou groupes d'origine francophone, soit de France, des Antilles, d'Afrique ou d'Asie qui n'ont pas véritablement de relation formelle avec la diaspora d'origine canadienne, sauf pour le lien qui les unit à la langue française. Il y a 1 643 838 personnes qui ont déclaré toujours parler français à la maison.

La vie associative de ces communautés – principalement la diaspora – est foisonnante et porte sur de nombreux objets. Parmi ceux-ci mentionnons : les sociétés d'histoire et de généalogie, les lieux patrimoniaux et de mémoire, les centres culturels, les lieux d'enseignement du français et les associations de professeurs de français, les centres de recherche sur la vie franco-américaine, les chambres de commerce et sociétés d'entraide et de coopération, les clubs d'entrepreneurship francophone, etc.

Le Québec a de tout temps entretenu des relations avec les différents foyers de vie française aux États-Unis, dont certaines plus étroites, principalement avec les communautés du Nord-Est et de la Louisiane. Le réseau des représentations du Québec aux États-Unis a notamment pour mission de faciliter les relations avec les communautés francophones des territoires qu'elles desservent.

« Parce qu'il est le foyer de l'implantation du fait français en Amérique du Nord, le Québec souhaite entretenir des rapports plus étroits avec toutes les composantes de la Francophonie canadienne et américaine, et jouer un rôle moteur dans le développement de la Francophonie dans les Amériques ».

Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie
Politique internationale du Québec, 24 mai 2006

Répartition de la Francophonie dans le monde



AFRIQUE ET PROCHE-ORIENT

Bénin	Gabon	République démocratique du Congo
Burkina Faso	Guinée	Rwanda
Burundi	Guinée-Bissau	São Tomé et Príncipe
Cameroun	Guinée équatoriale	Sénégal
Cap-Vert	Liban	Seychelles
Centrafrique	Madagascar	Tchad
Comores	Mali	Togo
Congo	Maroc	Tunisie
Côte d'Ivoire	Maurice	
Djibouti	Mauritanie	
Égypte	Niger	

EUROPE

Albanie +	Croatie *	Moldavie
Andorre +	France	Monaco
Arménie *	Géorgie *	Pologne *
Autriche *	Grèce +	République slovaque *
Belgique	Hongrie *	République tchèque *
Bulgarie	Lituanie	Roumanie
Communauté française de Belgique	Luxembourg	Slovénie *
	Macédoine +	Suisse

AMÉRIQUES

Canada	Haïti	Québec
Dominique	Nouveau-Brunswick	Sainte-Lucie

ASIE

Cambodge	Laos	Vietnam
----------	------	---------

Océanie

Vanuatu

* Pays observateurs.
+ Pays membres associés.